

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLU DE BRIOUX-SUR-BOUTONNE (79)

Bilan de la concertation

JANVIER 2024

SOMMAIRE

Introduction.....	p 3
1) Modalités de concertation retenues	p 4
2) Mise en œuvre des modalités de concertation	p 4
3) Résultat de cette démarche	p 7

Introduction

La Communauté de Communes Mellois en Poitou a prescrit la révision allégée n°2 du PLU de Brioux-sur-Boutonne par une délibération en Conseil Communautaire le 28 septembre 2023.

Conformément à l'article L103-2 de Code de l'Urbanisme, la procédure de révision allégée doit *faire « l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées »*.

Celle-ci est menée selon les dispositions des articles L.103-3 à 103-6 du Code de l'Urbanisme.

Le document présente le bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure de révision allégée n°2 du PLU de Brioux-sur-Boutonne. À ce titre, il rappelle :

- les modalités de concertation retenues
- la manière dont ces modalités ont été mises en œuvre
- les résultats de cette démarche

Il convient de préciser que les modalités de concertation définies et mises en œuvre dans le cadre de la révision allégée n°2 du PLU de Brioux-sur-Boutonne l'ont également été pour les procédures de révision allégée n°1 et de modification n°1, menées simultanément.

1) Modalités de concertation retenues

Les modalités de concertation ont été définies dans la délibération prescrivant la révision allégée n°2 du PLU de Brioux-sur-Boutonne en date du 28 septembre 2023 :

- Publication d'informations sur le site internet de la Communauté de Communes Mellois en Poitou.
- Mise à disposition d'un registre d'observation et d'un dossier portant sur la révision allégée n°2 au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Brioux-sur-Boutonne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public

Il est également précisé que « *La communauté de communes se réserve la possibilité de mettre en place tout autre forme de concertation complémentaire* ».

2) Mise en œuvre des modalités de concertation

Du lancement de la procédure de révision allégée n°2, à l'arrêt du projet de PLUI révisé en Conseil Communautaire, les modalités de concertation définies dans la délibération du 28 septembre 2023 ont été conformément mises en œuvre.

- **Mise à disposition d'un registre d'observation et d'un dossier portant sur la révision allégée n°2 au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Brioux-sur-Boutonne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public**

Un dossier papier a été mis à disposition du public. Ce dossier comprenait notamment : la délibération de lancement et son annexe, ainsi que le dossier de consultation.

Les registres n'ont fait l'objet d'aucune observation.

- **Publication d'informations sur les sites internet de la Communauté de Communes Mellois en Poitou et de la commune de Brioux-sur-Boutonne**

Le public a été informé du lancement de la procédure, de son déroulement et du contenu du dossier via les sites internet de :

- la communauté de Communes Mellois en Poitou, rubrique : **Aménagement** ➔ Documents d'urbanisme en cours d'évolution :
<https://www.melloisenpoitou.fr/les-actions/amenagement/45-documents-d-urbanisme-en-cours-d-elaboration>
- La commune de Brioux-sur-Boutonne, **sur la page d'accueil** :
<https://brioux-sur-boutonne.fr/>

Documents d'urbanisme en c

melloisenpoitou.fr/les-actions/amenagement/45-documents-d-urbanisme-en-cours-d-elaboration

ACCUEIL LA COLLECTIVITÉ VIE PRATIQUE ACTIONS

Q

Accédez ou

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AMÉNAGEMENT

Actions

- Aménagement numérique
- Animation sportive
- Animation du territoire
- Aménagement**
- Centre intercommunal d'action sociale
- Climat air énergie
- Cycle de l'eau
- Éducation et Enfance/jeunesse
- Économie et tourisme
- France services
- Patrimoine immobilier
- Politiques contractuelles
- Prévention et gestion des déchets
- Projet de territoire

Documents d'urbanisme en cours d'évolution

La communauté de communes porte l'élaboration de différents documents de planification qui ont pour objet de définir les règles d'occupation du sol afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, d'organiser le développement économique et résidentiel, de renforcer le maillage des services, de préserver les richesses environnementales et patrimoniales du territoire, etc.

Pour que ces documents tiennent compte au mieux des besoins des habitants, des entreprises, des acteurs du territoire, une concertation est organisée tout au long des démarches d'élaboration.

Vous pouvez poser vos questions et transmettre vos suggestions en ligne.

Élu référent :



Sylvain GRIFFAULT
Vice-président

Contacter :

Direction aménagement
9, avenue de l'hôtel de ville
79110 Chef-Boutonne

05 49 29 83 93

Envoyer un message

Les documents d'urbanisme communaux en cours d'évolution

La communauté de communes, compétente en matière de documents d'urbanisme, assure l'évolution des cartes communales et des plans locaux d'urbanisme des communes.

Avant leur approbation, une version papier des projets est consultable en mairie et au siège de la communauté de communes, mais également en ligne.

Les documents d'urbanisme communaux suivants sont en cours d'évolution :

Le Plan local d'Urbanisme de Brioux sur Boutonne :

Révision allégée n°1, n°2 et Modification n°1 :

- Prescription de la révision allégée n°1
- Prescription de la révision allégée n°2
- Prescription de modification n°1
- Dossier de consultation de la Modification n°1, de la révision allégée n°1 et 2

Le Plan local d'Urbanisme de Limalonges :

Modification simplifiée n°2 :

- Prescription des modalités de concertation de modification simplifiée n°2

Le contenu de cette page vous a-t-il apporté l'information que vous cherchiez ?

Oui, merci Non, je cherche encore...

Carte interactive

Nos offres d'emploi

Numéros utiles



ouverture au public
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Siège administratif :
Les Arcades - 2, place de Strasbourg
CS 60048 - 79500 Melle

nous contacter

05 49 290 290

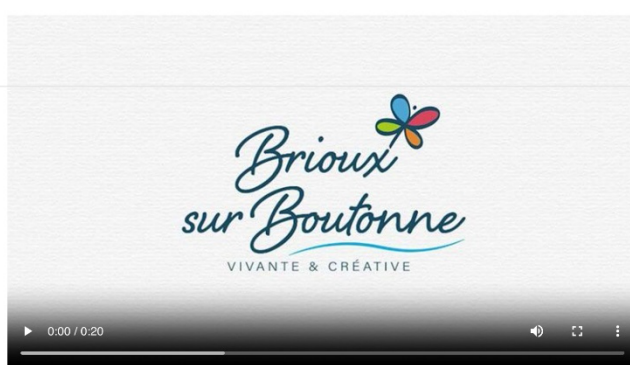
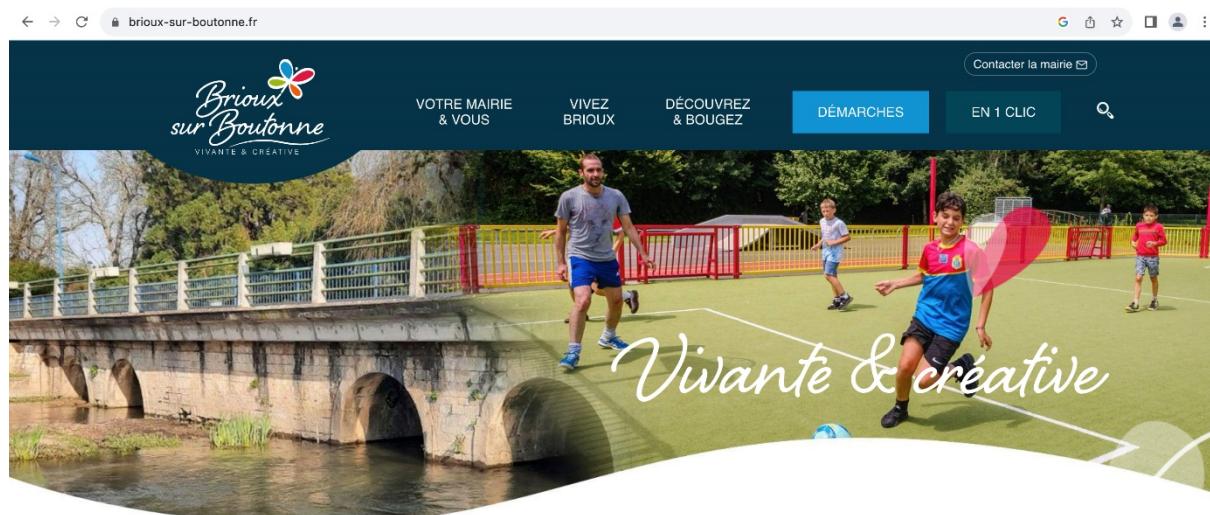
Nous contacter

MENTIONS LÉGALES POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ACCESSIBILITÉ CHARTE GRAPHIQUE ET LOGO MES FAVORIS RELATIONS MÉDIAS

AGENDAS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Révision allégée n°2 du PLU de Brioux-sur-Boutonne – Bilan de la concertation

5



Bienvenue à Brioux !

Brioux-sur-Boutonne est un village au cœur du marais de la Boutonne. En arrivant de Melle, le bourg et son imposant champ de foire se dévoilent le long de son ancienne voie autrefois appelée « Grand chemin des pèlerins », puis « Route royale ». Son pont enjambe la Boutonne et ses nombreux méandres qui serpentent sur la commune.



À la une

Evolution du PLU communal

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
COMMUNE DE BRIOUX-SUR-BOUTONNE

Évolutions du PLU communal

En attendant l'arrivée du PLU Intercommunal, quelques adaptations sont apportées au PLU de Brioux-sur-Boutonne.

Les grandes étapes

LA CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES DES PROPRIÉTAIRES 08 Septembre 2023	PHASE 1 Consultation des Propriétaires du Brouet Du 14 septembre à 14 octobre 2023	PHASE 2 Consultation des Propriétaires du Brouet Du 14 octobre à 14 novembre 2023	LA CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES DES PROPRIÉTAIRES 08 Septembre 2023
---	--	---	---

→ La PLU modifiée sera en vigueur

Comment consulter le dossier et s'exprimer :

En mairie (Place du Champ de Foire, 79 170 Brioux-sur-Boutonne)

Au siège de la Communauté de Communes, Mellois en Poitou (Les Arcades, 2 place de Strasbourg, 79 500 Melle)

Sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://www.melloisenpoitou.fr/>

Septembre 2023

Information de la Préfecture des Deux-Sèvres

3) Résultat de cette démarche

La concertation a été mise en œuvre dans le respect des modalités de concertation définies dans la délibération prescrivant la révision allégée n°2 du PLU de Brioux-sur-Boutonne.

Les outils de concertation ont permis d'informer le public dès le lancement de la procédure, de rappeler les objectifs, les étapes et la manière de consulter le dossier ou de s'exprimer.

Le dossier n'a fait l'objet d'aucune observation.